

Orfèvre, maître de Verrerie ou aventurier ?

Première partie : de sa naissance à l'Édit de Fontainebleau (1685)

par Alain MÉNIL^a, Matthieu LE GOÏC^b et Benoît PAINCHART^c

Lorsque l'on veut approfondir l'histoire des verreries hollandaises ou allemandes fondées, ou présumées telles, par des gentilshommes huguenots enfuis du royaume de France après la révocation de l'Édit de Nantes, un nom revient régulièrement : Mathieu de SIMONY. La littérature est assez abondante en Allemagne à son sujet, car en tant que huguenot, réfugié à la suite des persécutions, et surtout maître de verrerie, il a bâti de nombreux projets dans diverses villes des Pays-Bas et des provinces allemandes. Mais en France, il semble un parfait inconnu et les travaux le concernant sont quasi inexistantes. Sa trace a été retrouvée ainsi qu'une partie de sa famille, dans la région d'Alençon. De nombreuses interrogations subsistent à propos de sa vie, de son activité en France, et des projets montés à l'étranger. L'objet de cet article est multiple : combler partiellement la lacune concernant la période française de sa vie ; apporter quelques informations sur l'une des deux verreries françaises dont il prétendait être le maître ; commenter les lettres patentes qu'il a produites dans les provinces allemandes, pour situer sa politique de communication de ses prétendues inventions par rapport à celle d'autres verriers contemporains tels Bernard PERROT verrier à Orléans¹, et son prédécesseur à Postdam, Johann KUNCKEL.

Origine et carrière des orfèvres SIMONY, de Strasbourg à Alençon.

Mathieu SIMONY a pour grands-parents paternels Pierre SIMONY et Marie SCHWAB. Orfèvre à Strasbourg, Pierre SIMONY alias Peter SIMON, cité maître en 1604, est connu pour son style teinté de maniérisme qui inspire non pas les « *faiseurs de vaisselle* » mais les bijoutiers ; son poinçon figure sur la table d'insculpation [plaque sur laquelle les orfèvres frappent (insculpent) leur poinçon] de 1612 des orfèvres strasbourgeois. En 1621, il publie à Strasbourg une série de vingt-quatre planches de modèles pour orfèvres, gravées par Isaac BRUN et Pierre NOLIN. Sur la même table, figure aussi un « *Hans Daniel SIMON* », reçu maître en 1626 ; peut-être un de ses fils². Le père de Mathieu SIMONY, prénommé également Pierre, semble travailler un temps à Paris avant de s'installer à Alençon. D'après son contrat de mariage rédigé le 13 décembre 1641 avec Pierre SIMONY, Jeanne FAUDIN, la future, originaire de Cuissay, fille de Pasquier FAUDIN et de Marie OLLIVIER apporte l'équivalent de mille livres tournois en dot. Le contrat ne mentionne ni enfants, ni mariages antérieurs. La publication, à Alençon, des bans du mariage³ fournit de précieuses informations sur son environnement professionnel : « *le 15 octobre 1642 rendu audit Simony un certificat d'un lapidaire et de deux orfèvres de paris qui témoignent le cognaitre pour homme de bien et n'estre point lié par mariage pour s'en servir contre les orfèvres d'Alençon* ». Nous pensons qu'il pourrait s'agir de Jacques SIMONIN, orfèvre, et de Pierre FOURFAULT, marchand orfèvre⁴. Jacques SIMONIN⁵ est cité le 5 mai 1639, maître orfèvre à Paris, cousin maternel de Perette SIMONIN, veuve en premières noces d'Antoine du BREUIL, maître peintre, puis en secondes, de Louis FORGET, bourgeois de Paris, qui demande à être désignée tutrice de Julien et Marie FORGET, enfants du premier lit de son second époux. Sont présents lors de cette requête : « *scavoir ladicte veuve, mère tutrice, jacques simony maistre orfèvre, pierre fourfault aussy maistre orfèvre à paris, & françois ollier maistre cordonnier à paris cousins maternels, jean gandouin bourgeois*

de paris ». Pierre FOURFAULT⁶, reçu maître en 1628, a pour poinçon de fabricant, les lettres « P » et « F », séparées par une flamme et au-dessous d'une couronne et une fleur-de-lys. En 1646, ce maître orfèvre parisien au passé mouvementé, spécialisé dans la fabrication de petites boîtes, travaille rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Barthélemy. En 1668, il a 72 ans et se trouve en difficulté, une fois de plus, avec les autorités, pour la production de travaux utilisant des sous-étalons argent. Il est connu en Grande-Bretagne pour avoir participé à la fabrication du service de toilette Lennoxlove (l'un des trois services d'époque Louis XIV encore existants) dont la destinataire fut Frances Teresa STUART, duchesse de Richmond et Lennox (1647-1702). On pense que FOURFAULT fut payé pour prêter son poinçon de fabricant à un autre orfèvre ou à un marchand qui avait des articles fabriqués par d'autres, et les a ensuite illégalement marqués⁷. Le patronyme et la qualité d'orfèvre ne sont sans doute pas le fruit du hasard. Nous sommes très tentés de considérer que les deux orfèvres SIMONY auraient peut-être travaillé pour le compte de Pierre FOURFAULT.

L'arrivée de Pierre SIMONY dans la ville d'Alençon a donc provoqué des contestations de la part d'orfèvres déjà installés, qui, redoutant probablement des baisses de revenus, l'auraient accusé d'être déjà marié. Pierre SIMONY connaît cependant une belle destinée au sein de sa corporation. Le 11 décembre 1648, a lieu l'élection des maîtres-gardes et jurés du métier, préposés à l'observance des statuts et règlements et dont le rôle est de rendre visite à tous ceux de la profession, de saisir les matériaux et œuvres défectueux, de punir ceux qui commettent une faute et de contacter les aspirants à la profession ; le maître-juré est aussi habilité à diriger les apprentis et les compagnons. Nicolas COURTEMANCHE et Pierre SIMONY sont élus pour deux ans. Le 6 novembre 1654, Pierre SIMONY et François GILLAULT sont alors maîtres-gardes et jurés du métier. Le lendemain a lieu l'élection, et Jean DIBON ainsi que Thomas TABUR sont élus pour trois ans (quatre étaient demandés). Le 11 janvier 1666, la convocation des orfèvres est remise au fils SIMONY, et le lendemain, René BOUET et Pierre SIMONY sont élus pour trois ans⁸.

Sans que nous sachions préciser sa place au sein de la généalogie, un François SIMONY, « *fils de Pierre* », est aussi orfèvre à Alençon⁹. Il est cité « *marchand orfèvre et garde à Alençon* », appelant d'une sentence rendue par les officiers de la Monnaie de Saint-Lô, le 16 avril 1659, concernant la réception d'Adrien NOIRET au sein de la corporation. Le 7 septembre 1659, François SIMONY est encore cité marchand, alors que Pierre SIMONY est cité « *ancien orfèvre de la ville d'Alençon* », ce qui est surprenant puisque il est encore garde juré en 1666.

La famille SIMONY-FAUDIN à d'Alençon

L'examen des registres de l'église réformée d'Alençon permet de reconstituer la famille de Mathieu SIMONY.

Le couple SIMONY-FAUDIN donne naissance à dix enfants à Alençon entre 1642 et 1661.

1. Jacques SIMONY, né le 5.11.1642
2. Mathieu SIMONY, né le 20.9.1644, qui fait l'objet de notre

étude.

3. Pierre SIMONY¹⁰, baptisé le 26 novembre 1646.
4. Magdeleine SIMONY, née le 23.8.1648, probablement décédée avant 1658.
5. Jean SIMONY, né le 28.11.1649.
6. Marie SIMONY, née le 4.2.1652, +31.05.1652 Alençon.
7. Suzanne SIMONY, née le 2.11.1653.
8. Charles SIMONY, né le 21.3.1656.
9. Magdeleine SIMONY, née le 1.5.1658.
10. Marie SIMONY, + 4.10.1661, Alençon. Sa date de naissance est inconnue.

Les enfants dont nous trouvons une trace ultérieure sont Jacques, Mathieu, Jean, Suzanne, et Marie Madeleine. Le fonds du présidial et du baillage d'Alençon, conservé aux Archives départementales de l'Orne, montre, à travers différentes actions en justice, que les fils de Pierre sont tous employés dans l'art de l'orfèvrerie. Le 9 mai 1675, Pierre, ses trois fils, Matthieu, Jean et Jacques, et sa fille Suzanne portent plainte : « *Disant que le jour d'hier sur les six à sept heures du soir le dit Le Clair seroit venu emouvoir une sediton populaire avec la femme du nommé Mitron et la veuve et les enfans de Jacques Le Maistre vivant apotiquaire qui auroit amassé trois à quatre cent personne devant la boutique des enfans des dits supplians et auroit rompu et brissé les treillis de dessus la diste boutique pour entrer avec plus de*

facilité en proferrant plusieurs iniures atroce et scandaleusse a cette fin d'assigner les enfans desdits supplians et de piller leur maison ayant mesme cassé et brissé et enfoncé les fenestre et vitre a coups de pierre et de baston avec grand bruit » [...]»¹¹. La famille SIMONY évolue donc encore à cette date dans le milieu des merciers-joailliers et semble connaître quelques ennuis dont on ne saurait déterminer s'ils sont en lien avec leur confession religieuse ou avec d'autres procès en cours (cf. infra).

En 1679, Pierre SIMONY est encore domicilié dans une maison sise rue de Sarthe à Alençon et figure sur les rôles d'imposition des ordures ménagères¹². « *Pierre Simony et ses cinq enfans* » sont cités dans un rôle de recensement des religionnaires d'Alençon daté de 1684¹³. Cependant, il est possible que ce rôle soit une recopie d'un acte antérieur... À cette période, Jeanne FAUDIN demeure à Paris ; elle abjure, en effet, à Saint-Louis-Saint-Antoine, le 20 octobre 1685, en compagnie de sa fille Madeleine¹⁴, soit deux jours avant la signature, par le roi Louis XIV, à Fontainebleau, de la révocation de l'édit de Nantes. Sa fille Suzanne épouse Laurent RIBEYRE, sieur de Ricarville, et demeure à Alençon. Ses fils, Jacques SIMONY dit « *sieur du Pilant* », Mathieu SIMONY, « *sieur de Tournay* », et Jean alias Jean Roch(e) de TORNÉ optent pour l'émigration. La destinée de ces personnages hauts en couleurs, après 1686, sera étudiée dans la seconde partie de ce travail.

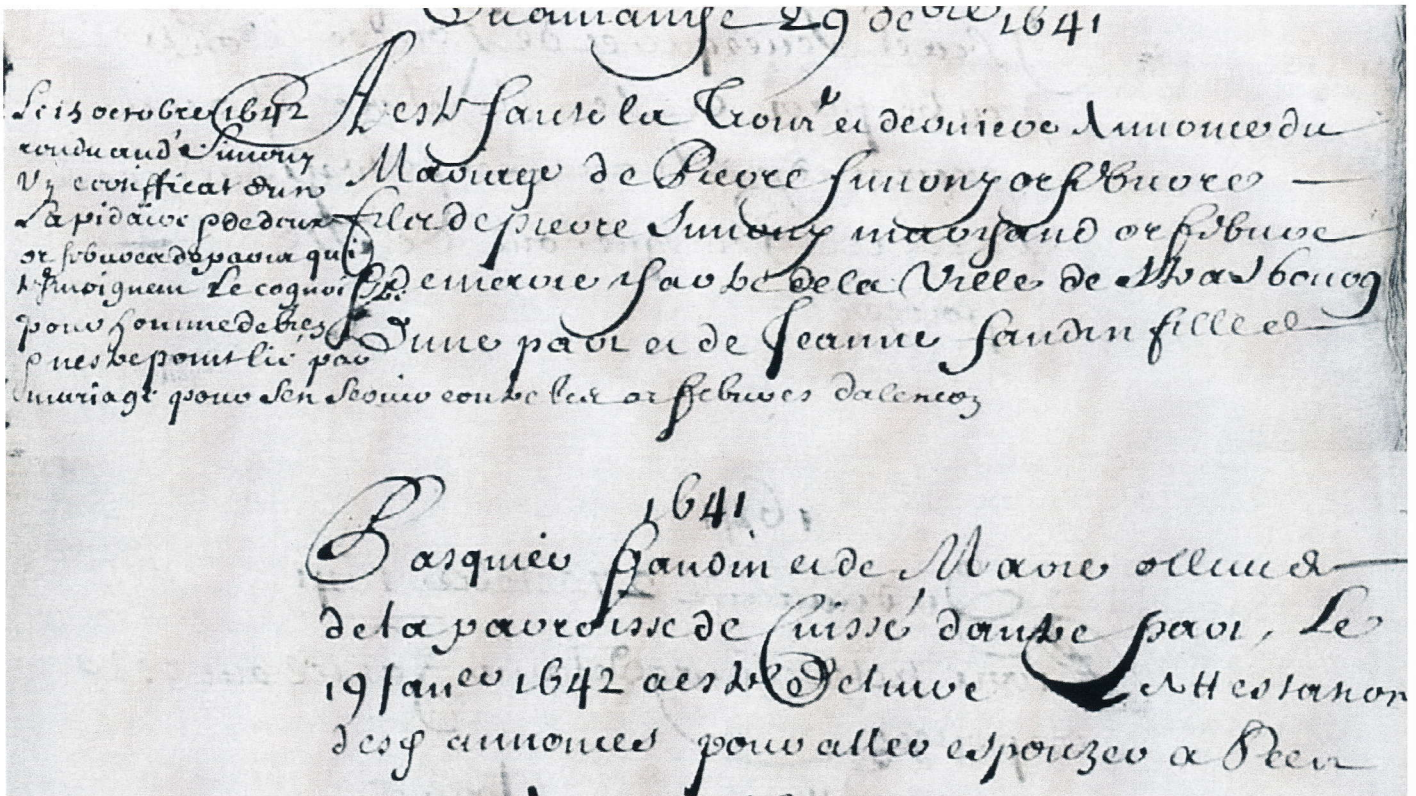


Fig. 1 - acte de mariage SIMONY-FAUDIN, Alençon 1642

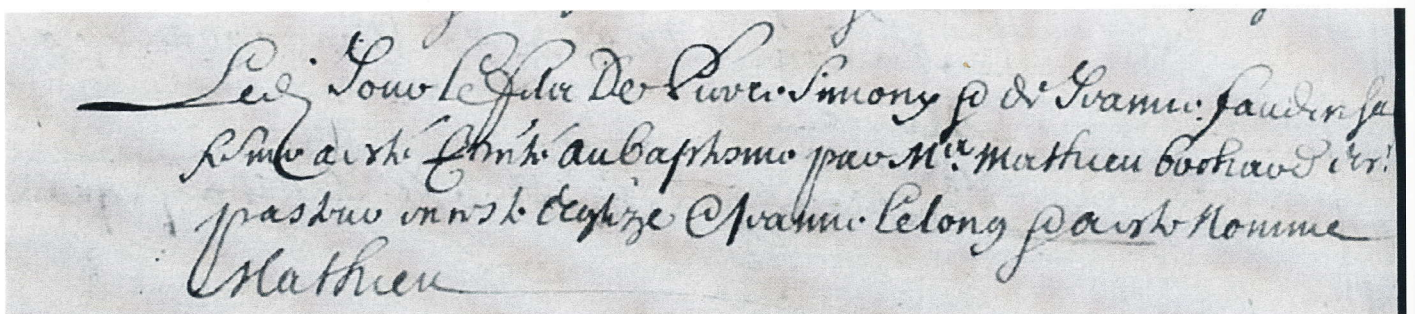


Fig.2 - acte de baptême de Mathieu SIMONY

Orfèvrerie, faux diamants, prérogatives, rixes et procès en succession

La vie professionnelle et familiale des SIMONY est émaillée de plusieurs procès. Les uns mettent en cause les relations avec les autres corporations, en particulier celles entre merciers et orfèvres pour des questions de prérogatives voire de préséance. Les autres concernent des affaires de succession. Le 28 octobre 1658, Pierre SIMONY est séquestré par les valets du marquis d'ENFERNEL à propos de faux diamants. Le 10 janvier 1667, Mathieu SIMONY porte plainte contre Philippe TAUNEY, dit Sagerie, pour « *excès et meffes de corps* » et demande réparation des « *injures atroces, scandaleuses et diffamatoires proférées contre son honneur* »¹⁵. L'affaire prend de l'ampleur : l'avocat de Sa Majesté est entendu par le procureur du roi. Son lieutenant réclame le passeport de SIMONY sous trois jours et renvoie le procès sous huitaine en demandant aux deux parties de constituer leurs dossiers.

La transcription d'une autre procédure, nous apprend que cette querelle prend une toute autre tournure lorsque six mois plus tard, soit le 16 Juin 1668, Mathieu SIMONY agresse physiquement le fils de Jean Le SAGE, lui aussi marchand mercier. L'affrontement et l'attroupement public qui en résulte lui promettent cette fois-ci de graves ennuis. Ce dernier porte plainte : « *dissant que ce jourd'huy samedy seiziesme jour de juin mil six cent soixante huit, le dit Abraham Le Sage aagé seulement de onze ans passant dans la grande rue de ceste ville auroit rencontré dedit Simony accusé lequel sans aucun subject luy auroit donné plusieurs coulz de baston, de pied et de poing, jetté par terre et foullé et donné plusieurs coulz de pied, renversé par terre, qu'il estoit en sorte qu'il en esté griesvement blessé a sang et playes à la teste et en plusieurs partye de son corps. Et cessant que quelques personnes ont osté ledit accusé de dessus ledit Le Sage fils, il l'eust grevé des coups de pied qu'il luy donnoit* ». Le 25 juin de la même année, ne s'étant pas présenté, il est condamné : « *Deffault a esté donné à Jean Le Sage marchand demeurant en cette ville d'Allençon et Abraham Le Sage son filz plaintifs et accusateurs et porteurs d'ajournement personnel par Barbot leur procureur sur et allencontre de Mathieu Simony filz de Pierre Simony accusé après qu'il et qu'il pour le profit duquel lecture*

faicte de nostre sentence du XVIIIe jour de ce mois portant ordonnance de comparoir par ledit Simony par devant nous pour estre ouy par sa bouche sur ce quy résulte de la plainte contre luy rendue et information faicte en consequence de l'exploit de maître Isaac Bouvyer huissier du XX de cedit mois de la signification par luy faicte de ladite sentence audit Simony en parlant à son père à charge luy faire savoir avecq assignation à comparoir ce jourd'huy dix heures du matin. Nous disons que ledit Mathieu Simony sera pris, saisy au corps, amené et constitué prisonnyer aux prisons de ce lieu sy pris et aprehendé peut estre sinon assigné à trois brefs jours à son de trompe et cecy publicq par les carfourgs et lieux accoutumés de cette ville avecq saisey et annotation de tous et chacuns ses biens en le contraignant de ? adroit et obéir à justice ».

Entre 1670 et 1677, des documents judiciaires des Archives départementales de l'Orne font état d'un procès de Pierre SIMONY contre Mathieu Le BARBIER, sieur de Vaucelles, dont la cause est la succession de feu Mathieu Le BARBIER, époux en premières noces de Jeanne FAUDIN. Ils concernent en premier lieu, la part devant revenir à Jeanne FAUDIN de la succession de feu Mathieu Le BARBIER, et ensuite un litige à propos des sommes touchées par Mathieu Le BARBIER provenant de la succession de feu son oncle¹⁶. Les montants en jeu sont considérables pour l'époque puisqu'on fait état de 76 000 livres et les SIMONY en attendent au moins 25 000 livres « *sans les intérêts depuis quarante ans* » ; ils bénéficient en outre d'appuis importants. Du fait de l'intervention de la Cour d'Appel, un dossier devrait donc exister dans les archives du Parlement de Rouen. La compréhension de ce procès n'est possible que si l'on connaît la généalogie de la famille Le BARBIER, que les archives du Cognier (Archives départementales de la Sarthe) permettent de reconstituer partiellement. Parmi les autres documents retrouvés dans les Archives départementales de l'Orne, on apprend que Mathieu Le BARBIER reconnaît avoir reçu de la part de Pierre SIMONY, une paire de boucles d'oreilles et une paire de pendants de diamants estimés ... à deux milles livres !¹⁷

GENEALOGIE SIMPLIFIEE DES LIGNEES SIMONY ET LE BARBIER

© Alain MENIL, Mathieu LE GOIC et Benoît PAINCHART, 2013

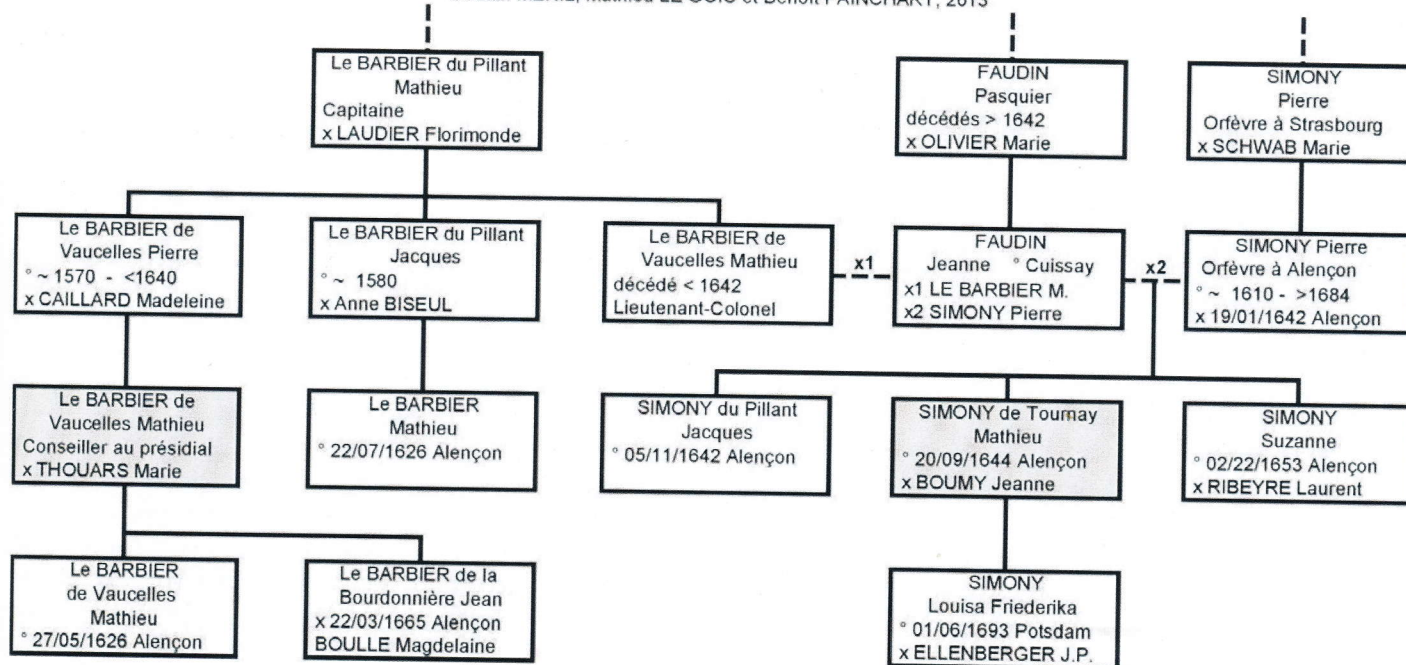


Fig.3 - Arbre généalogique simplifié de Mathieu SIMONY

La vogue des diamants d'Alençon et des pierreries du Temple

Mathieu SIMONY a donc vécu dès sa plus jeune enfance dans un milieu financièrement aisé. Pour comprendre l'univers qui a bercé ses premières années, il convient d'explicitier le contexte de la mode du clinquant au XVII^e siècle. « *Les diamants d'Alençon, les jargons d'Auvergne, les diamants du Médoc étaient des cailloux transparents qui brillaient surtout sur les costumes de théâtre, et que l'on imitait tout comme les pierres les plus fines* ». D'AVENEL, en 1901, résume : « *La mode des bijoux n'était pas moins générale que le goût des cosmétiques et des parfums; elle était d'autant plus dispendieuse que les diamants et les perles, comparativement aux autres marchandises, avaient un prix plus élevé au XVII^e siècle que de nos jours. On portait des pierreries non seulement au cou, aux doigts, aux oreilles, mais sur tout le vêtement. La reine Marie, au baptême du Dauphin, avait une robe étoffée de trente-deux mille perles et de trois mille diamants. Or le « diamant d'Alençon » et les « pierreries du Temple » — ces bijoux faux de l'époque — n'étaient pas en état, par leur fabrication grossière, de procurer beaucoup d'illusion* ». ¹⁸ Dès le XIII^e siècle, il existe, à côté de la corporation des lapidaires, dits « *perriers de pierres natureus* », des fabricants de faux diamants, de pierres artificielles. Nommés *voirriers, voirriniers, perriers de verre*, etc., ils travaillent ce matériau de manière à imiter les pierres les plus précieuses. Quant aux lapidaires qui travaillent les pierres fines, ils exigent une formation de dix années au moins, et tiennent à honneur de ne pas être confondus avec les *perriers de verre*. Ceux-ci pourtant, faisaient preuve d'une telle habileté que les « *pierres de voirre, les esmeraudes de vouarre, les rubis de vairre, le verre teint en manière d'agate ressemblaient fort aux pierres natureus* ». ¹⁹ En 1631, Gabriel DUMOULIN, curé de Menneval, ²⁰ écrit que « *Vers Alençon, on tire des Hertrez et autres pierres naturellement taillées en pointe de diamants, et qui souvent chez les lapidaires et orfèvres passent pour vrays aux yeux des dupes* ». « *Ces faux diamants, comme ceux d'Alençon, croissent en un village nommé Hertré à deux lieues de la ville²¹, dans un terroir sablonneux et plein de roches, dont les pierres sont fort dures et grises, et le sable fort luisant. On en trouve de la grosseur d'un œuf et plus; et il y en a de si nets et de si brillants, qu'ils ont trompé quelques Lapidaires. Il y en a aussi de factices, comme ceux du Temple* ». ²²



Fig. 4 - Bloc de pierre incrusté de quartz fumé, dit « diamant d'Alençon »
(Arch. dép. Orne, collection de la société historique et archéologique de l'Orne)

Au XVII^e siècle, l'industrie des pierres fausses se concentra dans la cour du Temple. « *Il y a un homme au Temple* », écrit TALLEMANT des Réaux, « *qui a trouvé le secret de teindre les cristaux* » ²³. Il imitait les diamants, les émeraudes, les topazes, les rubis; d'où le nom de diamants du Temple, donné à toutes les fausses pierreries. Philippe de VILLERS et Armand-Prosper FAUGÈRE ²⁴ dans le Journal d'un voyage à Paris, rapportent pour le 10 janvier 1657, le fait suivant : « *nous fusmes voir le Temple qui est une espèce de ville ceinte de murailles où logeoient les anciens Templiers avant leur suppression, et où les Rois de France demeurèrent quelque temps et mirent leur trésor et leurs archives dans la grosse tour, et enfin en gratifièrent les Chevaliers de Malte. Il est encore depuis renommé par ce merveilleux artisan le Sr d'Arce qui a trouvé l'invention de contrefaire les diamants, esmeraudes, topases et rubis dans laquelle il a si bien réussi, qu'en peu de temps il a gagné une si grande somme d'argent qu'il tient carosse, et a fait bastir deux corps de logis dans le dict enclos; en l'un il demeure et l'autre il le loue* ». Comme les marchands du Palais en vendaient aussi, l'on disait encore bijoux du Palais...

La contrefaçon de pierreries telles que mentionnées par ces voyageurs rappellent la description témoignant, à la fin du XVI^e siècle, de l'expertise des verriers d'Altare installés à Nevers en leur art de travailler les « *couleurs de topaze, esmeraudes, jacinthe, aigues-marines, autres jolivetés qui approchent du propos naturel des vraies pièces orientales* » ²⁵. Malgré nos efforts, l'identité du sieur d'Arce n'a pu être découverte avec certitude. Une piste plausible est celle d'un représentant des familles BIGOT, de LIEGE, LEVISTON, et BOBAR, déjà présentes à Arces-Dilo (Yonne) au milieu du XVII^e siècle, et calvinistes de surcroît. Louis de LEGRET (1623-1688), plus tard dénommé sieur de la Joncheroye à cause de ses possessions à Vaudeurs, fait un bon candidat. Marié à Claude MARESCHAL dont on pense qu'elle appartient à la famille d'Eustache MARESCHAL, patenté d'un monopole pour sa verrerie parisienne, Louis de LEGRET a également travaillé à Rizaucourt pour le compte du verrier vénitien, Jean Baptiste MAZZOLAY ²⁶. Il est donc un verrier expérimenté ayant eu accès, du moins de manière avérée à la fin de sa vie, aux technologies italiennes de coloration du verre. Sa carrière de verrier, avant 1682, est encore inconnue à ce jour.

L'exemple du sieur d'Arce impressionna-t-il SIMONY au point de l'inciter à faire aussi ses propres essais en conjuguant son savoir-faire d'orfèvre avec les possibilités de l'art de la verrerie et des émaux ? Les SIMONY auraient-ils été en lien avec le sieur d'Arce via leurs connections dans l'orfèvrerie parisienne ? On ne saurait l'affirmer, mais l'Alençonnais va bel et bien vers un tournant de sa vie...

Mathieu SIMONY baille la verrerie de Thelle

Qui aurait pu croire que Mathieu SIMONY, le fondateur de nombreuses verreries aux Pays-Bas et dans les provinces allemandes était issu d'une famille d'orfèvre ? Vers 1696, il publie pourtant un mémoire détaillant son parcours et produit notamment des lettres patentes du 02 mai 1685 lui accordant la surintendance des mines et minière de France, dans lesquelles il est qualifié maître des verreries du Tul et de la « *lodoar dainerie* » (*sic*). Comment et où SIMONY est-il devenu maître verrier ? Le seul indice alors connu était la désignation de Jacques SIMONY, le frère aîné de Mathieu, comme « *sieur du Pilan maître de verrerie à Duteuil au pays du Vescin* » ²⁷. Depuis le XIX^e siècle, les historiens qui se sont attachés à la localisation de l'emplacement géographique de cette verrerie, furent conduits sur de fausses pistes de recherche dans le Vexin français. Cependant la découverte récente d'un acte notarié conclu le 05 octobre 1683 résout enfin l'énigme et permet de la localiser dans le Vexin normand :

« Le 05 octobre 1683, devant Me DELAGRANGE, notaire aux Eaux-Vives Hugues LE VAILLANT, escuyer, Sieur de la Verrye, y demeurant donne à bail pour six ou neuf ans à Mathieu SIMONY, Sieur de Tournay, demeurant en la ville d'Alençon, et à André du VALJUAS, chevalier, baron dudit lieu, absent, le droit de four à cuire et faire verre que le bailleur a audit lieu de la verrerie estant en decadence et menaçant ruine pour que lesdits srs de Tourny et baron le faire reparer audit hameau de la Verrerie en et sur un arpent de mesure ou environ situe proche iceluy qui a este cy-devant construit four que le sieur bailleur leur indiquera ou selon que le lieu es ladite mesure que les Srs preneurs trouveront a propos, pour en jouir pendant le temps ... moyennant la somme de 150 livres de ferme et loyer par an payables de six mois en six mois ». « A la fin du bail les bâtiments construits seront demeurant au proffit du bailleur ».

Fig. 5 - signature de Mathieu SIMONY en 1683.

Dans l'Oise, les limites du Vexin français sont théoriquement marquées par la *cuesta du Vexin* qui sépare le plateau du Vexin de celui du pays de Thelle voisin. Certains villages situés au-delà de cette limite (sur les coteaux de la cuesta, dans la vallée de la Troesne ou de l'Esches voire au-delà, sont souvent considérés comme vexinois, ils le portent parfois dans leur nom même.

La verrerie baillée en 1683 est donc la verrerie ruinée de Thelle. Pierre BETOURNE nous apprend qu'elle était « située à l'extrémité nord-est du territoire de Sérifontaine (60), dans le voisinage de la forêt de Thelle, le long de la route du Coudray-Saint-Germer à Sérifontaine, qui la séparait du village des Routis, de la paroisse du Coudray. D'est en ouest la route était dite « de la verrerie aux grands domaines ». La forêt de Thelle, en partie disparue, couvrait au XIV^e siècle le canton actuel du Coudray jusqu'aux bords de l'Epte à Talmontiers. En 1665, il y avait une maîtrise des Eaux et Forêts de « Theles », dépendante du comte de Chaumont, engagé au duc de Longueville. Elle n'avait alors plus que deux à trois lieues de long et une de largeur et ce n'était que bois taillis. Avant cet engagement, cette forêt n'appartenait pas en totalité au roi qui avait seulement droit de « gréage, qui est le quart et demy », et le surplus était au duc de Longueville, à cause de Trie, au marquis de Flavacourt, au seigneur de Boury et aux Feuillants de la rue St Honoré à Paris. »²⁸

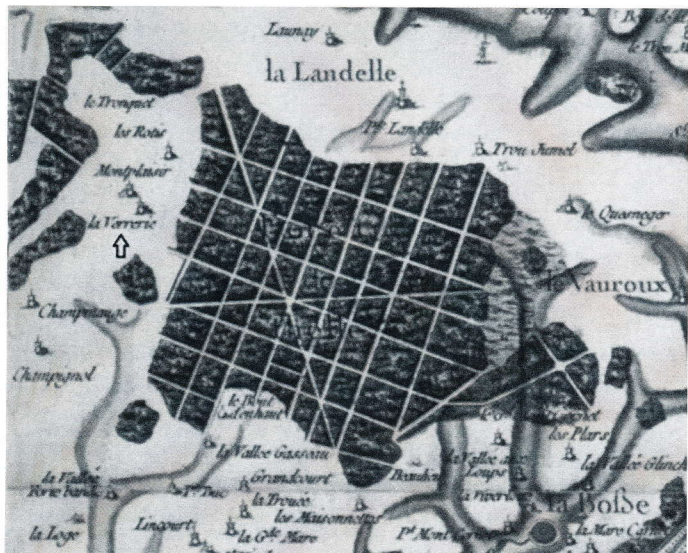


Fig. 6 - Carte dite de Cassini montrant la verrerie de Thelle

Cette verrerie est particulièrement intéressante car elle est une halte séculaire, pour les verriers migrant sur le chemin menant de la Thiérache au Perche, depuis le XV^e siècle²⁹. Elle est surtout maintenue par la branche aînée des Le VAILLANT de THELLE, originaires de Picardie orientale, dont on n'a pu établir leur généalogie qu'à partir de 1485. Le 17 novembre de cette année, Jean et Adam Le VAILLANT, « verriers », obtinrent à la Cour des Aides de Normandie, un arrêt contre « les paroissiens de Sérifontaine » où ils demeuraient. Le 05 avril 1489, Jean et Pierre Le VAILLANT font cession de tous les droits qu'ils pouvaient avoir eu en « la voirrerie de Telle, paroisse de Sérifontaine » à Adam leur frère. La descendance de Jean et Adam, se poursuit à Sérifontaine et au Coudray-Saint-Germer, tandis que d'autres descendants s'installent en forêt de Lyons, à la verrerie de la Haye, près de Bézu-la-Forêt³⁰. On y voit ici s'associer en 1503, Pierre Le VAILLANT et Damien de CAQUERAY. Les BONGARD sont présents à la verrerie de Thelle, paroisse du Coudray-Saint-Germer, dès 1580. Il est étonnant, que Le VAILLANT de la fieffe n'ait pas mentionné les SIMONY comme acteurs à la verrerie, d'autant qu'il écrit avoir examiné les registres notariaux du 24 mars 1683 puis en 1700 et 1701.

Les deux bailleurs de la verrerie sont Hugues Le VAILLANT est né en 1631 au Coudray-Saint-Germer et son frère Charles Le VAILLANT, écuyer, demeurant à Saumont-la-Poterie (Seine maritime), qui approuve ledit contrat. Il s'agit donc d'une verrerie en indivision. La généalogie des Le VAILLANT de Thelle a été étudiée par Pierre BETOURNÉ dont la dernière descendante, Denise Françoise Octavie, décédée en 1862, est sa trisaïeule. Selon M. BETOURNE, le four de la verrerie de Thelle fonctionnait encore en 1723, et dut s'éteindre avant 1740 ; le manoir existait encore aux alentours de 1840 ; en 1970, il ne restait plus que les deux mares qui avaient servi de réserves d'eau, et depuis, le terrain a été nivelé et il n'en reste plus aucune trace. Nous ne savons pas sur quel acte se fonde M. BETOURNÉ pour 1723 ; peut-être un mariage Le VAILLANT sur Le Coudray-Saint-Germer, mais alors il s'agirait du contrat de mariage lui-même, car les registres paroissiaux ne font pas mention de verrerie. Nous ne savons pas plus comment le four est revenu dans les mains des Le VAILLANT après 1685. Le souvenir de cette activité industrielle est attesté par le nom de vieille Verrerie donné à un espace de terre près du Coudray-Saint-Germer³¹.

Qui était l'associé de SIMONY et comment l'a-t-il rencontré ? Il s'agit de Dominique de BERAUVILLE, écuyer, seigneur et patron de Saint-André-du-Valjuas, du Chouquet dans la Manche, lieutenant de cheval-légers, époux d'Elie Marguerite de CHERYE³². Ils ont un point en commun : leur ferveur religieuse. C'est sur son fief du « Valjouas » (Val-joie) qu'il établit un Temple, à environ 1 km au nord du bourg de Gavray, sur l'une des routes qui conduisent à Saint-Denis-du-Gast³³. Situé sur une vergée de terre, ce « presche » est rasé à la Révocation³⁴.

Les termes du contrat montrent que les deux associés prennent à bail un four, qu'ils n'ont même pas vu, en ruine : en fait, ils prennent surtout à bail le droit de cuire et de faire verre. Toujours domicilié à Alençon, il est peu probable que SIMONY ait appris les métiers de la verrerie avant 1685. On peut donc légitimement penser que l'association reposait sur ses compétences techniques pour faire de fausses pierres précieuses et sur le financement de BERAUVILLE.

Il était probablement plus facile aux associés de louer le « droit de cuire » que de déposer auprès des autorités une demande d'autorisation. Le contrat de location, qui dénote une volonté d'économie d'argent et de temps en contournant les démarches administratives de demande de privilège, est la dernière trace tangible retrouvée de l'activité de Mathieu SIMONY sur le sol français. Pourtant, il prétendra par la suite avoir reçu des lettres patentes, le 2 mai 1685, de Louis

XIV : « nous luy avons donné l'intendance de toutes les mines qui sont dans notre royaume et d'en prendre autant que bon luy semblera pour ces fabriques ou travail »... Il s'agit là d'un brevet de don et de permission exclusive à un particulier, de faire ouvrir et fouiller les mines et minières. Elles auraient été, pour lui, l'opportunité de se procurer la matière première à peu de frais. S'il est peu probable que la condition sociale de SIMONY l'ait favorisé dans un tel privilège³⁵, on ne peut exclure que la prétention de SIMONY se base sur un fond de vérité. Il sera intéressant, dans l'avenir, de savoir si la location de la verrerie de Thelle doit être mise en rapport avec ces lettres patentes que SIMONY prétend avoir reçues.

Quant à la verrerie de la « *lodoar dainerie* », au pays du Perche, dont Mathieu SIMONY se prétend aussi le maître, elle n'a pas encore été identifiée, et fera peut-être l'objet d'un article ultérieur³⁶. C'est peut-être dans la région d'Alençon, et avant de bailler la verrerie de Thelle, que Mathieu SIMONY abandonna le moufle pour un four. Plusieurs réformés, issus des familles verrières locales (les BROSSARD et les MÉSENSE), y sont notoirement connus. Mais si la carte industrielle de l'époque est maintenant bien connue grâce à l'exposition des archives départementales de l'Orne (2013), les connections de SIMONY avec le milieu verrier français avant son émigration restent de l'ordre de l'hypothèse.

Les événements de l'année 1685 précipitent les projets de Mathieu SIMONY alors âgé de 39 ans et le forcent à quitter le royaume de France. Bien loin de l'image du verrier-entrepreneur décrit par la littérature historique allemande, ses années de jeunesse dévoilent un passé d'orfèvre, assez éloigné, semble-t-il, du milieu de la verrerie, et confirment le caractère singulier et énigmatique du personnage. La question de sa formation est d'une réelle importance car ce verrier, va manifester à l'étranger, une vigueur dans ses projets, installer nombre de verreries et prétendre avoir inventé ou redécouvert des secrets de fabrications.

Notes :

- a Président du Cercle Généalogique de l'Orne et du Perche, président de l'Union des Cercles Généalogiques et Héraldiques de Normandie.
- b Attaché de conservation aux Archives départementales de l'Orne, commissaire de l'exposition « L'Orne en verre. XVe-XXe siècles », 11 mars - 16 juin 2013.
- c Chercheur en socio-généalogie, responsable de la recherche documentaire de GenVerrE.
- 1 PAINCHART B. et coll., Bernard PERROT, verrier émailleur, d'Altare à Orléans, l'homme et son environnement familial (1640-1709), GenVerrE 2010 (ISSN-1777-1056-1H2010).
- 2 HAUG H., L'orfèvrerie de Strasbourg dans les collections publiques françaises, Volume 22, Inventaire des collections publiques françaises, Éditeur Éditions des musées nationaux, 1978. Pages 8 & 28.
- 3 Archives départementales de l'Orne, 3NUMECP1/14 M 7 janv. 1626-6 nov. 1667, vue 19. Sur cet acte, comme sur ceux des naissances issues de ce couple, on peut lire très clairement le patronyme de l'épouse : FAUDIN.
- 4 Arch. nat., Y 3906 et Y 3908A registres des insinuations, acte du 5 avril 1639.
- 5 BIMBENET-PRIVAT M., Les orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au XVIIIe siècle, T1, les hommes, Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 2002. Le même orfèvre y est cité sous le patronyme SIMONIN.
- 6 THIRION J., ERLANDE-BRANDENBURG A., LENIAUD J.-M., DECTOT X., Etudes d'histoire de l'art offertes à Jacques THIRION: Des premiers temps chrétiens au XXe siècle, Volume 3 de Matériaux pour l'histoire, Éditeur Librairie Droz, 2001.
- 7 En 2002, le groupe TAJAN a obtenu 45 000 euros pour un écrioire en argent des années 1630-35, portant son poinçon.
- 8 Arch. dép. Orne, série B non cotée. Plusieurs procès verbaux dont ceux de 1650 et 1652 ne nous sont pas parvenus.
- 9 CASSAN Cl.-G., Les orfèvres de la Normandie du XVIe au XIXe siècle et leurs poinçons, répertoire biographique. Paris, F. De Nobele 1980.
- 10 Nous pensons que ce Pierre SIMONY ne doit pas être confondu avec son homonyme, comédien de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, marié le 22 octobre

1674 à Louisfert en actuelle Loire-Atlantique avec Claude DAUBERPRÉ, et qui eut, alors qu'il était « chirurgien de son altesse royale », une fille, Jeanne, baptisée à l'église Notre-Dame de Mortagne-au-Perche, le 21 octobre 1679. Nous le présomons de la même famille qu'Antoinette SIMONY, prêteuse sur gages qui ruina l'illustre Théâtre de la troupe de Molière.

- 11 Arch. dép. Orne, 3B54
- 12 Arch. mun. Alençon.
- 13 Arch. nat., TT 230/18.
- 14 DOUEN O., La révocation de l'Édit de Nantes à Paris d'après des documents inédits..., Tome III, 1894. D'après l'auteur, elle était âgée de 85 ans lors de son abjuration.
- 15 Arch. dép. Orne, 3B45-46 et 3B617.
- 16 Arch. dép. Orne, 3B243-248.
- 17 Arch. dép. Orne, 4 E 71.
- 18 AVENEL (d') G., La Noblesse française sous Richelieu, Armand Colin, Paris 1901, p 224.
- 19 FRANKLIN A., (1830-1917). Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle. 1906.
- 20 DUMOULIN G., Histoire générale de la Normandie, Rouen, I. Osment, 1631.
- 21 Les faux diamants et la carrière de quartz de Hertré, SHAO, 1918.
- 22 FURETIÈRE A., Dictionnaire universel, rubrique diamant, 1690. Diamants du Temple ou faux-diamants.
- 23 TALLEMANT des Réaux G., Les historiettes: mémoires pour servir à l'histoire du XVIIe siècle p 347.
- 24 VILLERS (de) Ph., FAUGERE A.-P., Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, B. Duprat, Paris, 1862, p. 45.
- 25 PALMA CAYET, Chronologie septennaire, cité par Ed. MICHAUD et POUJOLAT, Collection des mémoires sur l'histoire de France, t. XII, 2ème partie, 1838, in-8, p. 259.
- 26 Christiane GUYOMAR et coll., Verreries de Champagne méridionales, Route Européenne des Verriers n°7, GenVerrE, 2010, décrit l'historique connu de la verrerie d'Arces.
- 27 HUDIG F. W., Das Glas: mit besonderer Berücksichtigung der Sammlung im niederländisch Museum voor Geschiedenis en Kunst in Amsterdam, Volume 34, 1923.
- 28 BETOURNE, P. « Généalogie Le VAILLANT de Thelle », dans Les verriers de Haute-Normandie, GenVerrE, 2013.
- 29 PAINCHART B., Le Pays de Bray sur les Routes Européennes des Verriers, Revue généalogique du Pays de Bray, n° 60, 2011, p. 47-56.
- 30 Le VAILLANT de la FIEFFE O., Les verreries de Normandie, Rouen, 1873, réimpression 1971, pp. 81-84. Réédité par GenVerrE - 2010.
- 31 CAMBRY J., Description du département de l'Oise - 1803 Page 136.
- 32 CAUMONT (de) A., Statistique monumentale du Calvados, Volume 1, 1802-1873, p. 109, André du Val Juas au diocèse de Coustances (h). Saint-André-du-Valjuais, ou du Val Juas, car on trouve l'un et l'autre, sanctus Andréas de Vallejuas, canton de Gavray dans la Manche.
- 33 Bulletin de la Société du Protestantisme français, 1967, p. 67.
- 34 Bulletin de la Société du Protestantisme français, 1970, p. 278. Malheureusement, les registres protestants du Valjuais, qui auraient pu donner des pistes sur les éventuels déplacements de SIMONY, semblent perdus.
- 35 Louis XIV en accorda un de cette nature au Duc de Montausier, le 16 juillet 1689. DENISART J.-B., Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle, Paris, 1777, Tome III, p. 256.
- 36 Proposons tout de même la piste de Bretoncelles et de la Dourdonnerie, à la limite de l'Orne et de l'Eure-et-Loir.

